

UBAM

S I C A V

287-289 route d'Arlon, L-1150 LUXEMBOURG
R.C. Luxembourg N° B 35 412

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE
UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND
et
UBAM - EM SUSTAINABLE CORPORATE BOND**

Le 7 mai 2020 à Luxembourg

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'Administration d'UBAM vous informe de la décision suivante prise par résolution circulaire :

Le compartiment UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND (le « Compartiment absorbé ») fusionnera à minuit le 8 juin 2020 avec le compartiment UBAM - EM SUSTAINABLE CORPORATE BOND d'UBAM (le « Compartiment absorbant »), ce dernier absorbant l'autre conformément au type de fusion décrit à l'article 1, alinéa 20, point a) de la loi du 17 décembre 2010.

Cette fusion est motivée par le fait qu'avec le récent changement de politique d'investissement du Compartiment absorbant, ce dernier a dorénavant une politique d'investissement similaire à celle du Compartiment absorbé, mais inclut des aspects durables qui sont recherchés par les investisseurs et devraient conduire à une meilleure performance à long terme.

Le Compartiment absorbant a le même indicateur synthétique de risque et de performance ou SRRI (3) que celui du Compartiment absorbé avec des frais de gestion et des frais courants moins élevés (à l'exception de la commission de performance des classes d'actions du Compartiment absorbé).

La fusion prendra effet le 8 juin 2020 à minuit.

Les politiques et objectifs d'investissement des Compartiments absorbé et absorbant se différencient de la manière suivante :

UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND	UBAM - EM SUSTAINABLE CORPORATE BOND
<p>Compartiment libellé en USD et qui investit ses actifs nets principalement en obligations à taux fixes ou variables émises par :</p> <ul style="list-style-type: none">- des sociétés domiciliées dans des pays émergents, ou- des sociétés de tous pays mais dont le sous-jacent est lié directement ou indirectement à des pays émergents, ou- des sociétés dont les risques sont liés directement ou indirectement à des pays émergents.	<p>Compartiment libellé en USD et qui investit ses actifs nets principalement en obligations à taux fixes ou variables émises par des émetteurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none">- affichent, au niveau de l'émission ou de l'émetteur, au minimum une notation B- (d'après le classement de Fitch et de S&P) ou une notation B3 (d'après le classement de Moody's). <p>Exception à cette règle :</p> <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 15 % des actifs nets du compartiment peuvent être investis dans des obligations ayant une notation inférieure à B- (d'après le classement de Fitch et S&P) ou une notation inférieure à B3 (d'après le classement de Moody's), ou bénéficiant d'une notation

<p>Les investissements du compartiment seront principalement en devises de pays de l'OCDE. Accessoirement, les actifs nets du compartiment pourront être investis entre autres dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des obligations émises par des émetteurs non liés aux pays émergents, ou - des obligations libellées dans d'autres devises. <p>À titre d'exception à la règle générale applicable aux compartiments obligataires, ce compartiment pourra investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des produits « High Yield » et/ou des valeurs mobilières de pays émergents et jusqu'à 20 % dans des obligations Contingentes Convertibles. L'exposition aux pays émergents et à haut rendement peut être accrue jusqu'à 120 % par le biais d'instruments dérivés.</p>	<p>équivalente d'après le classement d'une autre agence de notation, et</p> <ul style="list-style-type: none"> • jusqu'à 15 % des actifs nets peuvent être investis dans des obligations non notées. <ul style="list-style-type: none"> - affichent au minimum une notation BB ESG d'après le classement de MSCI ESG Research, en excluant tout investissement dans des sociétés dont la note de controverse attribuée par MSCI ESG Research est considérée comme sévère (drapeau rouge, ou « red flag »). L'exception à cette règle est que jusqu'à 5 % des actifs nets peuvent être investis dans des obligations n'ayant pas de notation ESG attribuée par MSCI ESG Research. Pour les obligations n'affichant pas de notation ESG attribuée par MSCI ESG Research, l'analyse ESG doit être menée par le Gestionnaire d'investissement. - est une société domiciliée dans des pays émergents, ou ; - est une société domiciliée dans tous pays mais dont le sous-jacent est lié directement ou indirectement à des pays émergents, ou ; - est une société dont les risques sont liés directement ou indirectement à des pays émergents. <p>Les devises des investissements du compartiment seront principalement celles des pays de l'OCDE.</p> <p>Pour les investissements libellés dans une devise autre que l'USD, le risque de change sera largement couvert.</p> <p>Accessoirement, les actifs nets du compartiment pourront être investis entre autres dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des obligations émises ou garanties par des entités souveraines des pays émergents, - ou jusqu'à 20 % dans des obligations Contingentes Convertibles <p>À titre d'exception à la règle générale applicable aux compartiments obligataires, ce compartiment pourra investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des valeurs mobilières de pays émergents. L'exposition aux pays émergents peut être accrue jusqu'à 120 % par le biais d'instruments dérivés.</p>
--	--

<p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.</p> <p><i>Profil de l'investisseur type : ce compartiment s'adresse à l'investisseur qui recherche dans son portefeuille une allocation dans des obligations bien diversifiées mais présentant un profil de risque élevé dû à la volatilité importante liée aux marchés émergents. L'investisseur doit avoir de l'expérience dans les produits volatils et les marchés financiers, et en particulier, les marchés liés aux pays émergents. Il doit considérer un horizon minimum d'investissement de 3 ans et pouvoir supporter des pertes significatives.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du risque : méthodologie de la VaR absolue - Méthode de calcul de l'effet de levier : somme des notionnels - Effet de levier anticipé : 250 %. Il est rappelé que l'effet de levier peut être supérieur en fonction des conditions de marché. 	<p>La valeur nette d'inventaire est exprimée en USD.</p> <p><i>Profil de l'investisseur type : ce compartiment s'adresse à l'investisseur qui recherche dans son portefeuille une allocation dans des obligations bien diversifiées mais présentant un profil de risque élevé dû à la volatilité importante liée aux marchés émergents. L'investisseur doit avoir de l'expérience dans les produits volatils et les marchés financiers, et en particulier, les marchés liés aux pays émergents. Il doit considérer un horizon minimum d'investissement de 3 ans et pouvoir supporter des pertes significatives.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du risque : méthodologie de la VaR absolue - Méthode de calcul de l'effet de levier : somme des notionnels - Effet de levier anticipé : 200 %. Il est rappelé que l'effet de levier peut être supérieur en fonction des conditions de marché.
--	--

Les commissions de gestion sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des actions du Compartiment absorbant du même Type et dotées des caractéristiques les plus similaires possibles (devise, capitalisation, distribution) que les actions détenues dans le Compartiment absorbé, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Compartiment absorbé				Compartiment absorbant			
UBAM - Emerging Market Corporate Bond				UBAM - EM Sustainable Corporate Bond			
ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants	ISIN	Classe	Commission de gestion applicable	Frais courants
LU0520928416	AC USD	1,50 %	2,10 %	LU1668157388	AC USD	1,30 %	1,92 %
LU0520928507	AD USD	1,50 %	2,10 %	LU1668157461	AD USD	1,30 %	1,92 % (a)
LU0520929653	AHC EUR	1,50 %	2,10 %	LU1668157545	AHC EUR	1,30 %	1,92 % (a)
LU0520929737	AHD EUR	1,50 %	2,10 %	LU1668157628	AHD EUR	1,30 %	1,92 %
LU0520930404	AHC CHF	1,50 %	2,10 %	LU1668157891	AHC CHF	1,30 %	1,92 %
LU0520928689	APC USD (b)	0,825 %	1,43 %	LU1668157388	AC USD	1,30 %	1,92 %
LU0520929810	APHC EUR (b)	0,825 %	1,43 %	LU1668157545	AHC EUR	1,30 %	1,92 % (a)
LU0520930669	APHC CHF (b)	0,825 %	1,43 %	LU1668157891	AHC CHF	1,30 %	1,92 %
LU0520928846	IC USD	0,75 %	1,16 %	LU1668159244	IC USD	0,65 %	1,09 %
LU0520928929	ID USD	0,75 %	1,16 %	LU1668159327	ID USD	0,65 %	1,09 % (a)
LU0520930073	IHC EUR	0,75 %	1,16 %	LU1668159590	IHC EUR	0,65 %	1,09 %
LU0520930826	IHC CHF	0,75 %	1,16 %	LU1668159756	IHC CHF	0,65 %	1,09 % (a)
LU0520929141	IPC USD (b)	0,50 %	0,92 %	LU1668159244	IC USD	0,65 %	1,09 %
LU0520930230	IPHC EUR (b)	0,50 %	0,91 %	LU1668159590	IHC EUR	0,65 %	1,09 %

LU0520930313	IPHD EUR (b)	0,50 %	0,92 %	LU1668159673	IHD EUR	0,65 %	1,09 %
--------------	-----------------	--------	--------	--------------	---------	--------	--------

- (a) Ces classes d'actions étant actuellement inactives, ce chiffre correspond à une estimation.
- (b) Les classes d'actions « P » du Compartiment absorbé comprennent une commission de performance de 20 % supérieure au taux butoir de 7 %. Aucune classe d'action du Compartiment absorbant ne comprend de commission de performance.

Le Compartiment absorbé comprend une commission de performance alors qu'aucune commission de performance n'est comprise dans le Compartiment absorbant. Pour les actionnaires du Compartiment absorbé, le calcul de la commission de performance s'arrêtera à la date de fusion.

Avant la date de fusion, la commission de performance pour les classes d'actions du Compartiment absorbé sera calculée et des provisions seront constituées à chaque date d'évaluation le cas échéant (si le rendement net du Compartiment absorbé est positif et supérieur au taux de rendement minimum). À la date de fusion, la commission de performance comptabilisée (le cas échéant) sera versée au Gestionnaire d'investissement. La commission de performance ne pourra en aucun cas avoir un impact sur le Compartiment absorbant.

Les autres frais imputés au Compartiment absorbant sont identiques à ceux facturés au Compartiment absorbé.

Une partie des actifs du Compartiment absorbé sera transférée à la date à laquelle le rapport d'échange mentionné ci-dessous sera calculé alors qu'une autre partie (les actifs non conformes à la politique d'investissement du Compartiment absorbant) sera vendue à la même date. Les frais résultant de ces ventes seront pris en charge par le Compartiment absorbé.

L'apport des actifs du Compartiment absorbé étant conforme à la politique d'investissement du Compartiment absorbant, la fusion n'aura aucun impact négatif sur la performance et la composition du portefeuille du Compartiment absorbant.

Compartiment absorbé (toutes classes d'actions)	Compartiment absorbant (toutes classes d'actions)
UBAM - Emerging Market Corporate Bond	UBAM - EM Sustainable Corporate Bond
SRRI	SRRI
3	3

UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND et UBAM - EM SUSTAINABLE CORPORATE BOND étant deux compartiments de la même entité juridique, leur imposition est identique. Il est toutefois conseillé aux actionnaires de s'informer sur les conséquences potentielles que la fusion programmée pourrait avoir sur leur propre imposition.

Le coût de cette fusion sera supporté par UBP Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg.

À compter de la date du présent avis et jusqu'à la réalisation de la décision de fusion, (i) aucune action d'UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND ne sera émise, mais (ii) le compartiment continuera de racheter ses actions.

Les actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant qui sont en désaccord avec la fusion peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais, jusqu'au 8 juin 2020 à 13 h 00.

Les actionnaires d'UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND qui n'ont pas effectué de demandes de rachat de leurs actions avant le 8 juin 2020 à 13 h 00, se verront attribuer les actions correspondantes d'UBAM - EM SUSTAINABLE CORPORATE BOND conformément au tableau ci-dessus.

Le calcul du rapport d'échange sera effectué le 9 juin 2020, par la division de la valeur nette d'inventaire (VNI) par action du Compartiment absorbé en date du 8 juin 2020 par la VNI de la classe d'actions correspondante du Compartiment absorbant en date du 8 juin 2020. Le calcul du rapport d'échange sera vérifié par les réviseurs d'entreprises d'UBAM.

Le prospectus, les Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) ainsi que les derniers rapports périodiques d'UBAM seront mis à la disposition de tous les investisseurs, sans frais, au siège social d'UBAM, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que sur le site Web d'UBP

(www.ubp.com). Un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises concernant la fusion ainsi que toute information supplémentaire seront disponibles au siège social d'UBAM. Les Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Compartiment absorbant sont également joints au présent avis.

Le Conseil d'Administration d'UBAM

Ci-joint : DICI de la classe d'actions absorbante